

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

BIMENSUEL
Paraissant les 15 et 30
de chaque mois

15 Janvier 2004

46 ите annйе

N° 1062

SOMMAIRE

I - LOIS & ORDONNANCES

08 Janvier 2004 Loi n°2004 - 001 autorisant ratification de l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) destiné au financement du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA. 4

II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Actes Divers

31 décembre 2003 Décret n°130 - 2003 portant nomination du chef d'Etat Major de la Gendarmerie. 4

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Actes Divers

11 janvier 2004 Décret n°001 - 2004 portant ratification de l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) destiné au financement du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA. 4

Ministère de la Justice

Actes Divers

31 décembre 2003 Arrêté n°348 portant inscription de certains magistrats sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2003. 4

Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

Actes Divers

30 décembre 2003 Arrêté n°346 portant mise à la retraite d'ancienneté d'un (01) sous - officier de la Garde Nationale. 5

Ministère des Finances

Actes Divers

13 janvier 2004 Arrêté n° 0011 portant titularisation d'une inspectrice des impôts stagiaire en service au Ministère des Finances. 5

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

Actes Divers

25 décembre 2003 Arrêté n° 344 portant nomination des membres du conseil scientifique de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP). 5

Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

Actes Réglementaires

30 décembre 2003 Arrêté conjoint n° R - 1932 portant création du comité de pilotage de la préparation du projet de développement rural communautaire. 6

Ministère de l'Education Nationale

Actes Divers

22 décembre 2003 Arrêté n° 342 portant mise en position de stage d'un fonctionnaire. 7

04 janvier 2004 Arrêté n° 0003 portant fin de mise en position de stage d'un fonctionnaire. 7

06 Janvier 2004 Arrêté n°0007 mettant fin à la mise en position de stage d'un fonctionnaire. 7

Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi

Actes Divers

22 décembre 2003 Arrêté n° 343 portant radiation des cadres et admission à la retraite de certains fonctionnaires. 7

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Actes Réglementaires

04 janvier 2004 Arrêté n° 002 portant désignation des membres de la Commission départementale des marchés du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. 8

Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Actes Divers

06 janvier 2004 Arrêté n°0005 portant nomination d'un chef de service et de deux chefs de section à l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques. 8

Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement

Actes Divers

13 janvier 2004 Arrêté n°0009 portant désignation de la commission départementale des marchés. 9

Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Technologies Nouvelles

Actes Divers

25 décembre 2003 Arrêté n° 345 portant titularisation de certains fonctionnaires. 9

III - TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION
IV - ANNONCES

I - LOIS & ORDONNANCES

Loi n°2004 - 001 autorisant ratification de l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) destiné au financement du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier - Le Président de la République est autorisé à ratifier l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant de vingt et un millions (21.000.000) de Dollars Américains, destiné au financement du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA.

Article 2 - La présente loi sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Nouakchott, le 8 janvier 2004
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
MAAOUYA OULD SID'AHMED TAYA
Le Premier Ministre
Maître Sghair ould M'Bareck

II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

Actes Divers

Décret n°130 - 2003 du 31 décembre 2003 portant nomination du chef d'Etat Major de la Gendarmerie.

Article premier - Colonel Sidi ould Riha est nommé Chef d'Etat Major de la Gendarmerie Nationale.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Actes Divers

Décret n°001 - 2004 du 11 janvier 2004 portant ratification de l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) destiné au financement du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA.

Article premier - Est ratifié l'accord de don signé le 14 juillet 2003 à Washington entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant de vingt et un millions (21.000.000) de Dollars Américains, destiné au financement du projet multisectoriel de lutte contre le SIDA.

Article 2 - Le présent décret sera publié suivant la procédure d'urgence.

Ministère de la Justice

Actes Divers

Arrêté n°348 du 31 décembre 2003 portant inscription de certains magistrats sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2003.

Article premier - Les magistrats dont les noms suivent, sont inscrits sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2004 pour l'accès aux grades et échelons du corps judiciaire à compter du 31 décembre 2003 conformément aux indications ci - après :

1 - pour le 1^{er} grade, 1^{er} échelon, indice

1425

- 1 - Limam ould Teguedi
- 2 - Mohamed Abderrahmane ould Abdi
- 3 - Nagi ould Mohamed Abdellahi
- 4 - Mohamed Abdellahi ould Beidaha
- 5 - Hassena ould Sidi Mohamed

2 - pour le 2^{ème} grade, 1^{er} échelon, indice
1260

- 1 - Sidi Brahimould Mohamed Khattar
- 2 - Mohamed Yahyaould Oumar
- 3 - Haimouddaould Elemine
- 4 - Mohamed Abdellahiould Tiyeb
- 5 - Dahould Abdel Kader

3 - pour le 3^{ème} grade, 1^{er} échelon, indice
1100

- 1 - Aliou Moussa
- 2 - Ahmedould Sid'Ahmed
- 3 - Mohamed Mahfoudhould Baba
- 4 - Mohamed Lemineould Ahmed
- 5 - Mohamedenould Ahmed Salem

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

**Ministère de l'Intérieur, des Postes
et Télécommunications**

Actes Divers

Arrêté n°346 du 30 décembre 2003 portant mise à la retraite d'ancienneté d'un (01) sous - officier de la Garde Nationale.

Article premier - Est admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté à compter du 1^{er} décembre 2003, le brigadier Fofana Sounglasso, Mle 3921, avec une ancienneté de 27 ans 02 mois 00 jour, indice 340.

Article 2 - Le transport de l'intéressé ainsi que les membres de sa famille du lieu de résidence militaire au lieu de recrutement est à la charge de l'Etat Major de la Garde Nationale.

Article 3 - Le certificat de bonne conduite lui sera délivré sur sa demande.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère des Finances

Actes Divers

Arrêté n° 0011 du 13 janvier 2004 portant titularisation d'une inspectrice des impôts stagiaire en service au Ministère des Finances.

Article premier - Madame Ramatoulaye Sall, Mle 21852 B inspectrice des Impôts stagiaire, 2^{ème} grade, 4^{ème} échelon (indice 740) depuis le 20 juillet 2001, est titularisée inspectrice des impôts de 2^{ème} grade, 4^{ème} échelon (indice 740) depuis le 20 juillet 2002, AC un an.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

**Ministère des Pêches et de l'Economie
Maritime**

Actes Divers

Arrêté n° 344 du 25 décembre 2003 portant nomination des membres du conseil scientifique de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP).

Article premier - Sont nommés membres du conseil scientifique de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches, Messieurs :

Dr. Ahmedouould Haouba	Mauritanie
Dr. Salah o/ Moulaye Ahmed	Mauritanie
Dr. Cherifould Toueileb	Mauritanie
Dr. Mohamed Yarba o/ Zeine	Mauritanie
Dr. Ahmedaould Mohamed	
Ahmed	Mauritanie
Dr. Mohamed Aly o/ Sidi	
Mohamed	Mauritanie
Dr. E. BALGUERIAS	Espagne
Dr. D. GREBOVAL	FAO
Dr. T. DIOUF	Sénégal
Dr. D. GASCUEL	France
Dr. J.C. BRETHERS	Canada
Dr. Steve Cunningham	Royaume Uni

Article 2 - Le Secrétaire Général du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

**Ministère du Développement Rural
et de l'Environnement**

Actes Réglementaires

Arrêté conjoint n° R - 1932 du 30 décembre 2003 portant création du comité de pilotage de la préparation du projet de développement rural communautaire.

Article premier - Il est créé un comité de pilotage de préparation du projet de développement rural communautaire (PDRC).

Article 2 - Le comité a pour mission :

- de suivre, évaluer et contrôler l'exécution technique du programme de préparation du PDRC ;
- de coordonner les interventions des différents partenaires et veiller à leur complémentarité et à leur cohérence ;
- de proposer toute mesure tendant à améliorer ou réorienter le programme.

Article 3 - Le comité de pilotage de la préparation du PDRC est présidé par le directeur de la programmation et des études MAED et comprend :

- Le Directeur des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation (DPSE)/MDRE ;
- Le Directeur de l'Agriculture (DA)/MDRE ;
- Le Directeur de l'Elevage (DE)/MDRE ;
- Le Directeur de l'Aménagement Rural (DAR)/MDRE ;
- Le Directeur de l'Environnement (DENV)/MDRE ;
- Le Directeur de la Recherche, de la Formation et de la Vulgarisation (DRFV)/MDRE ;
- Le Directeur des Collectivités Locales (DCL)/MIPT ;

- La Directrice de la Planification et de la Coopération (DPC)/MEN ;
- Le Directeur des Travaux Publics (DTP)/MET ;
- Le Directeur de la Planification, de la Coopération et des Statistiques (DPCS)/MSAS ;
- un représentant du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine ;
- Le Directeur des Etudes et de la Planification (DEP)/CDHLCPI ;
- un représentant de l'Association des Maires de Mauritanie.

Article 4 - Le Secrétariat du Comité est assuré par le coordinateur de l'Unité de préparation du projet de développement rural communautaire au Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

Article 5 - Le Comité de pilotage peut créer en son sein autant de commissions qu'il jugera utile et s'adjoindre tout expert.

Article 6 - Le Comité de pilotage se réunit mensuellement et chaque fois que de besoin sur convocation de son président.

Article 7 - Le Comité établit au moins deux rapports qu'il adresse aux Ministres des Affaires Economiques et du Développement et du Développement Rural et de l'Environnement. Ces rapports traitent de l'état de la programmation et de l'exécution de la préparation du projet. En tout état de cause, le comité rendra compte, chaque fois que de besoin, aux ministres de l'état de la préparation du projet.

Article 8 - Les Secrétaires Généraux des Ministères chargés du Développement Rural et de l'Environnement et des Affaires Economiques et du Développement sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère de l'Education Nationale

Actes Divers

Arrêté n° 342 du 22 décembre 2003 portant mise en position de stage d'un fonctionnaire.

Article premier - Madame Assietou Mint Mohamed El Moctar o/ Bah, matricule 73353F, professeur d'enseignement secondaire, est, à compter du 01/10/2003 mis en position de stage pour suivre une formation d'un an en lettres Anglaise à l'Université Gaston Berger de Saint - louis (Sénégal).

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° 0003 du 04 janvier 2004 portant fin de mise en position de stage d'un fonctionnaire.

Article premier - Est mis fin à la mise en position de stage de Monsieur Mohamed ould Abdel Kader, professeur de l'enseignement secondaire, matricule 61811 à Dakar à l'université de Cheikh Anta Diop à compter du 26/07/2002.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n°0007 du 06 Janvier 2004 mettant fin à la mise en position de stage d'un fonctionnaire.

Article premier - Il est mis fin à la mise en position de stage à l'université de Oum El Ghoura au Royaume d'Arabie Saoudite de Monsieur Mohamed Mahmoud ould Abdallah, professeur de collège, matricule 48271 S et ce à compter du 01/10/98.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi

Actes Divers

Arrêté n° 343 du 22 décembre 2003 portant radiation des cadres et admission à la retraite de certains fonctionnaires.

Article premier - Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont radiés des cadres et admis à faire valoir leurs droits à pension pour limite d'âge ou de service conformément aux indications ci - après :

A compter du 1/10/2003

1) Limite de services

1. Diakité Mamadou agent de constatations du contrôle économique, Mle 14297 P
2. Hamoud ould Cheikh infirmier diplômé d'Etat, Mle 18877 S
3. Mohameden ould Moustapha ould Sidiya contrôleur TAM, Mle 66946 R
4. Bâ Amadou Demba attaché d'administration générale, Mle 79029A
5. Bâ Amadou Mamadou secrétaire d'administration générale, Mle 10748G
6. Mohamed Salem ould Chrouf facteur OPT, Mle 82419K
7. Mohamed Abdallahi ould Ahmed Mahmoud professeur, Mle 19435Z
8. Traoré Yacoub surveillant travaux publics, Mle 82132Y
9. Jidou ould Hanane, instituteur, Mle 17409X
10. Tourad ould Nema, instituteur, Mle 19460B
11. Mohamed Sidi ould Eleya, instituteur, Mle 19432W
12. Ahmed ould Dah, instituteur, Mle 10068S
13. Sidi Mohamed ould Cheikh Benna, instituteur, Mle 17918 A
14. Sy Hamidou Samba professeur d'enseignement supérieur, Mle 71256B

15. Diaw El Hadj Malick adjoint en médecin, Mle 95592D
16. Diallo Boubou infirmier diplômé d'Etat, Mle 14699B
17. Bâ Abdoul Mamadou infirmier diplômé d'Etat, Mle 18695U
18. Tall Aliou Moussa technicien supérieur de santé, Mle 33081G

2) Limite d'âge

1. Mohamed Lemine ould Babana, assistant TAM, Mle 96436W

A compter du 1/07/2003 pour limite de service

Tar ould Mohamed Fall, instituteur, Mle 18043L

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Actes Réglementaires

Arrêté n° 002 du 04 janvier 2004 portant désignation des membres de la Commission départementale des marchés du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

Article premier - Conformément aux dispositions des articles 58 et 59 du décret n°08.02 du 12 février 2002, la composition de la commission départementale des marchés du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales est fixée comme suit :

Article 2 - Sont nommés, en qualité de membres permanents de la commission, les fonctionnaires ci - après :

- Le Secrétaire Général, Président
- Le Directeur Administratif et Financier, vice - président ;
- Le Conseiller Juridique, membre
- Le Directeur de la Gestion des Investissements, membre

- le Directeur de la Pharmacie et du Laboratoire, membre
- Le Directeur de la Protection Sanitaire, membre
- Le Directeur des Affaires Sociales, membre
- Le Directeur de la Coopération, de la Planification et des Statistiques, membre

Article 3 - Participent à la Commission des marchés, en qualité de membres observateurs permanents, les fonctionnaires ci - après :

- L'inspecteur Général de la Santé
- Le Contrôleur Financier ou son représentant
- Un représentant de la Direction du Financement.

Article 4 - participent à la commission des marchés comme membres observateurs de circonstance les services ou organismes intéressés par un point de l'ordre du jour et toute autre personne que le président de la commission estime utile de consulter.

Article 5 - Le Directeur de la Gestion des Investissements est chargé d'assurer le secrétariat de la commission départementale des marchés.

Article 6 - Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales est chargé de l'application du présent arrêté.

Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Actes Divers

Arrêté n°0005 du 06 janvier 2004 portant nomination d'un chef de service et de deux chefs de section à l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques.

Article premier - Sont nommés :

- chef service des Affaires Administratives : Monsieur Ahmed ould Abass, administrateur auxiliaire.

- chef section informatique Aminetou mint Teguedi, précédemment chef de service des Affaires Administratives ;

chef section Etudes Islamiques : Mohamed Lemine ould Mohamed Mahmoud, Moulalim.

Article 2 - Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 - Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement

Actes Divers

Arrêté n°0009 du 13 janvier 2004 portant désignation de la commission départementale des marchés.

Article premier - Sont nommés président et membres de la Commission départementale des marchés :

Lalla Meriem mint Moulaye
 Idriss présidente
 Mohamed Lemine ould Sidi
 Hamed membre
 Cheikhna o/ Ahmed membre
 Abdallahi ould Loudaa membre
 Cheikh ould Bekaye membre
 Mohamed Mahmoud o/
 El Bar membre
 Djigo Mamadou Yéro membre

Article 2 - Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Technologies Nouvelles

Actes Divers

Arrêté n° 345 du 25 décembre 2003 portant titularisation de certains fonctionnaires.

Article premier - Les fonctionnaires stagiaires dont les noms suivent, ayant satisfait aux stages pratiques, sont titularisés avec AC un an conformément aux indications ci - après :

Ingénieur Principaux

Matricule	Nom & Prénom	Spécialité	Date de nomination	Date de Titularisation
77679H	Cheikh o/ Mohamed Lemine	techniques aérospatiales et maritimes (option télécommunications)	28/07/2002	29/07/2003
77687R	Mohamed Mahmoud ould Sidi Mahmoud	génie civil et techniques industrielles (spécialité informatique)	28/07/2002	29/07/2003
77684N	Sidi Mohamed ould Mohamed Cheikh	Génie civil et techniques industrielles (spécialité Economie - Gestion)	28/07/2002	29/07/2003

Ingénieurs

Matricule	Nom & Prénom	Spécialité	Date de nomination	Date de Titularisation
77686Q	Mohamed ould Boba	Génie civile et techniques industrielles (spécialité informatique)	28/07/2002	29/07/2003
77690U	Ahmed ould Bilal	Génie Civile et techniques industrielles (spécialité informatique)	28/07/2002	29/07/2003
77683M	Mohamed Salem ould M'Bareck	statistique	28/07/2002	29/07/2003
77689T	Ahmed ould Seid Baba	techniques aérospatiales et maritimes	28/07/2002	29/07/2003
77681K	EL Waled ould Toueinsi	techniques aérospatiales et maritimes	28/07/2002	29/07/2003

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

III.- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

**AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION
CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET
DES DROITS FONCIERS**

Au Livre foncier du cercle du Trarza ...
Suivant réquisition, n° 1985 déposée le 04/01/2004 , le Sieur Mohamed Abdellahi Ould Mohamed Moussa.

Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de (01ar et 20ca), situé à Teyarett/ Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom du lot n° 785 Ilot DB, et borné au nord par le lot 782, à l'est par le lot 784 et à l'ouest par une rue s/n. au sud par une place publique

il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif .

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière

IV - ANNONCES

RECEPISSE N° 003 du 04 Janvier 2004 portant déclaration d'une association dénommée «Collectivité des Artistes Mauritaniens »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

la Revivification du patrimoine Artistique

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Mohamed Mahmoud Ould Boyssif

Secrétaire Général : Sihha Ould Amar Ould Deidda

Trésorier : M'Hamada Ould Seddoum Ould Radhi.

RECEPISSE N° 001 du 05 Janvier 2004 portant déclaration d'une association dénommée «Réseau Enfance Mauritanie (R.E.N) »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts de Développement

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Mohamed El Khamess Ould Sidi Abdalla

Coordinateur : Brahim Diara

Trésorier : Mohamed Yahya Ould El Iyil.

RECEPISSE N° 0153 du 30 Septembre 2003 portant déclaration d'une association dénommée «Association de la Fraternité Mauritano - Sènégalaïse »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

Soutien indéfini pour la Fraternité Mauritano - Sènégalaïse

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Sérigne N'Dong

Vice président : Mohamed El Moctar Ould Mohamed Abderrahmane

Secrétaire Général : Aicha Mint Chighaly

Trésorier Général: Khalipha Cissé.

AVIS DE VENTE AUX ENCHERS PUBLICS

Nous Maître BABIYA OULD Mohamed Abdoullah, Huissier de Justice titulaire de chargé dans le ressort du Tribunal de la Wilaya de Nouadhibou.

En vertu de la requête présentée par l'Etude de Maître Zeiny TOURE, agissant au nom et pour le compte de sa cliente la Société MAURIBALT (DUMFORD TRADING AG) tendant à faire exécuter l'ordonnance n°03/04 du 12/01/2004 rendue par le Président de la Chambre Commerciale du Tribunal de la Wilaya de Nouadhibou en exécution du protocole d'accord du 21/11/2001 et ce jusqu'à concurrence d'un montant de deux millions cent mille dollars américains sans préjudice des frais de Justice.

Par ces motifs

Vu les dispositions de l'article 6 de la loi 97.018 portant statut des huissiers de Justice et articles 136, 137 et 138 de la loi n°95.009 portant Code de la Marine Marchande.

Il est porté à la connaissance du public que le navire dénommé MOUSSON, et dont les spécifications techniques suivent, sera mis en vente aux enchères publiques conformément à la loi :

<u>Nom :</u>	<u>MOUSSON</u>
Type of versel	Trawler
Matériel of the hull	steel
N° of Decks	2
N°of Masts	1
N°of Bridges	1
N° of Funnels	2
Name of Builder	VEBVolkswerft stralsund, GDR
Year built	1979

Type of engines 87072/48L -
1,2853 KW

Nature of engine makers FEB.
ROSTOK DIESEL
PLANT, GDR

Speed 14,6 KTS

Il est à noter que le dit navire est
actuellement arrêté au Port Autonome de
Nouadhibou.

La mise à prix est fixée à 2.100.000
Dollars américains.

Quant aux conditions de vente, le prix
devra être payé par chèque certifié tiré sur
une Banque primaire nationale.

La criée de vente est prévue le dimanche
15 février 2004 à partir de 10 heures à la
salle d'audience du Palais de Justice de
Nouadhibou.

Fait le 12/01/2004

L'Huissier

Avis de Perte

IL set porte a la connaissance du public, la
perte du titre foncier n°85 du Cercle du
Brakna, objet du lot s/n de L'îlot Boghé
Escale, appartenant au Sieur Sy Mamadou
Hamadi.

LE NOTAIRE

MAITRE ISHAGH OULD AHAMED MISKE.

AVIS DIVERS	BIMENSUEL <i>Paraissant les 15 et 30 de chaque mois</i>	ABONNEMENTS ET ACHAT AU NUMERO
Les annonces sont rezues au service du Journal Officiel ----- L'administration decline toute responsabilitĳ quant a la teneur des annonces.	POUR LES ABONNEMNETS ET ACHATS AU NUMERO <i>S'adresser a la direction de l'Edition du</i> Journal Officiel; BP 188, Nouakchott <i>(Mauritanie)</i> <i>les achats s'effectuent exclusivement au</i> <i>comptant, par chuque ou virement</i> <i>bancaire</i> <i>compte chuque postal n° 391 Nouakchott</i>	Abonnements . un an ordinaire 4000 UM PAYS DU MAGHREB 4000 UM Etrangers 5000 UM Achats au numĳro / prix unitaire 200 UM

Edité par la Direction Générale de la Législation, de la Traduction et de l'Édition

PREMIER MINISTÈRE